



**COMMISSION SPORTIVE JEUNES DU DISTRICT
(CSJD)**

Configuration « Compétitions »

Réunion du 25-26 Octobre 2023

Procès-verbal N° 10 du 31 Octobre 2023

Président CSJD	Roland MEHN
Vice-Présidents CSJD	M. André BOHN M. Jean-Pierre WAGNER
Présents :	Mmes. Sandrine Koenig, Anne Schaffhauser, Scheuer Magalie Bahloul Delphine, Huguette Ueberschlag MM.Thierry Ontani, Michel Dallet, Léonor Cochin, Renaud Mantel, El Atyaoui Fouad, Jacqui Jellimann, René Ludwig, Martinez José Martini Guy, Zimmerlin Franck, Marc Gass



CHAMPIONNATS Phase Aller & Automne

Consultez régulièrement vos rencontres sur le site du District Alsace



Modifications Calendriers: Jeunes

U18 D1 Gr B	
Mulh. Azzurri U.S. 21 - Mulhouse Foot Reunis 21	du 21.10 au 16.12 à 14H
U18 D3 Gr G	
Sundhoffen A.S. 22 - Andolsheim A.S. 21	du 21.10 est inversé au 02.12 à 14H(CRSJ)
Evv Gundolsheim 22 - Ent.Eksroh 22	du 21.10 au 09.12 à 14H
U18 D3 Gr i	
Mulh. Azzurri U.S. 22 - Illfurth Eiz 21	du 21.10 au 02.12 à 14H
U18 D3 Gr J	
Zillisheim Eiz 22 - Gprh Kembs 22	du 04.11 est avancé à 14H30(Eclairage)
U15D2 Gr C	
Heiligens Elandsberg 1 - Wittenheim A.S.T.R. 1	du 28.10 au 09.12 à 14H30
U13D2 Gr H	
Asrb Ribeauville 1 - Sigolsheim Esk 1	du 21.10 au 15.11 à 14H30
U13 D3 Gr G	
Niedernai Landsberg 1 - Molsheim/Ern 4	du 21/10/23 au 15/11/23 à 18h00
U13D3 Gr P	
Gihr Meyenheim 1 - Biesheim A.S.C. 4	du 21.10 au 15.11 à 14H30
U13 D4 Gr O	
Asrb Ribeauville 3 - Racing H.W. 96 3	du 21.10 au 15.11 à 14H30

Forfaits Généraux Jeunes

U16 D1 Gr C : Mulh. Coteaux A.S. 21 forfait général suite à trois forfaits (30.09-14.10-28.10)

U14 D1 Gr A : Souffelweyersheim FC 1 forfait général suite à trois forfaits



MENTION D'APPEL

Commission Sportive de District :

– Procédure d'appel

« - **Pour les dossiers règlementaires** : susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District (secretariat@lafa.fff.fr) dans un délai de 7* jours à compter du lendemain de leur notification, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF et à l'article 69 des Règlements du District Alsace.

** Le délai d'appel peut être réduit selon les dispositions propres d'une compétition concernée, ou si la décision contestée porte sur l'un des cas mentionnés à l'article 69 des Règlements du District Alsace, à l'exception des décisions à caractère disciplinaire.*

Les décisions de la Commission Sportive des Jeunes du District Alsace sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délai prévus à l'article 69 des Règlements de District, devant la Commission d'Appel de District.

Le Président,
Roland MEHN

Le Secrétaire Général,
Jean-Pierre WAGNER